Monsieur Renaud CHAUMIER DRH LCL Immeuble Rhône 10 Place Oscar NIEMEYER 94800 Villejuif

Lettre ouverte

Villejuif, le 1er septembre 2014.

Objet : Ecrêtement des taux de prêts immobiliers CLP

Monsieur le Directeur,

Cela fait maintenant pratiquement deux ans que *FO LCL* revendique un écrêtement des taux des prêts immobiliers consentis aux CLP. Nous n'avons d'ailleurs jamais obtenu de réponse écrite à notre courrier du 19 février 2013.

Puisque la direction considère qu'un prêt immobilier CLP n'est pas renégociable et refuse toute demande individuelle, cela fait des années qu'elle octroie régulièrement des écrêtements collectifs afin de ne pas pénaliser les salariés par rapport à la clientèle non CLP. Ce fut notamment le cas en 1993, 1994, 1996, 1997, 1998, 1999, 2003, 2005 et 2011.

Mais aujourd'hui, alors que les taux ont atteint un plancher historique, au plus bas depuis 75 ans, vous persistez à refuser un nouvel écrêtement pourtant bien légitime. De nombreux CLP subissent des taux de prêt immobilier supérieurs ou égaux à 3,20% hors assurance alors que les conditions CLP actuelles sont de 1,90% pour la première tranche et de 2,50% au-delà.

Que faut-il en déduire ? Encouragez-vous ces salariés de LCL pris en otage, donc, à faire racheter leurs prêts à la concurrence ? Quelle considération LCL a t-il pour les clients CLP ?

Un refus d'écrêtement ET de renégociation individuelle discrimine les CLP par rapport à la clientèle traditionnelle qui, elle, peut négocier (taux publics proposés : 3,05 % sur 12 ans - 3,10% sur 15 ans). Car ceux-ci n'auraient comme unique issue qu'un rachat par la concurrence générant des frais importants (pénalités sur le capital restant dû chez LCL, frais de dossier, nouvelle prise de garantie chez le nouveau prêteur, ...). Certains salariés pourraient donc être tentés par une action juridique afin d'obtenir réparation du préjudice subi.

Nous vous demandons de revoir votre position car des salariés de LCL se retrouvent aujourd'hui contraints de supporter des taux de prêt déconnectés du marché. Ce qui est un comble pour un salarié de la banque, n'est-ce pas ?

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et dans l'attente d'une prompte réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Philippe KERNIVINEN Délégué Syndical National *FO LCL*

39 avenue de Paris 94800 Villejuif B.C.500-04

Site Internet: www.fo-lcl.fr

Tél: 01 42 95 12 05 /06

Fax: 01 42 95 10 75